

REQUALIFICATION DU SECTEUR DE LA PORTE DE FRANCE

LE NOUVEAU PROJET D'AMÉNAGEMENT ADOPTÉ

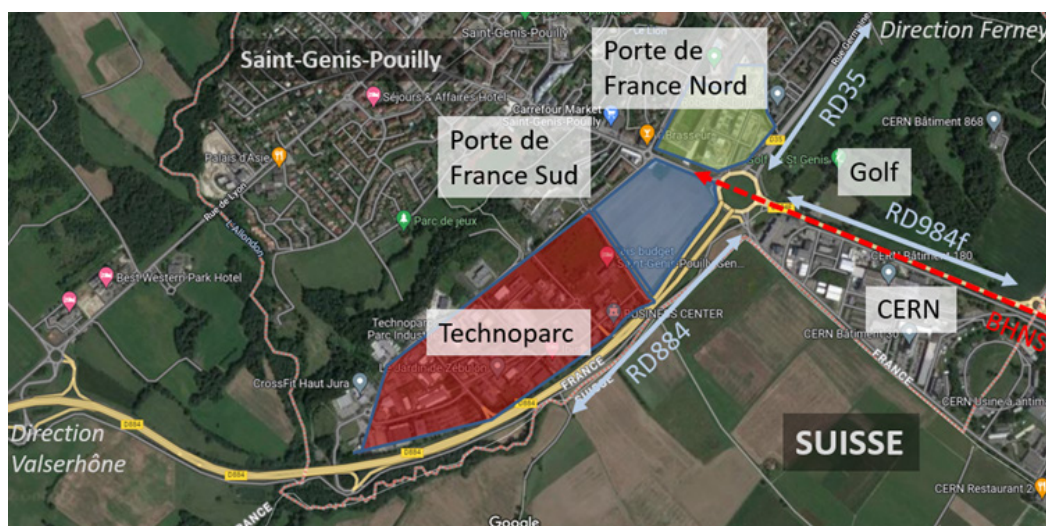
Situé dans le Pays de Gex, à proximité de la frontière Suisse, le giratoire de la Porte de France est à l'intersection de plusieurs axes importants de déplacements. Sa situation centrale engendre le passage de plus de 25 000 véhicules par jour et de grosses difficultés de circulation liées aux mouvements transfrontaliers aux heures de pointe. De nombreux projets sur le secteur, portés par les collectivités locales et aménageurs, devraient encore augmenter les flux, mais dans une proportion moindre qu'envisagée il y a quelques années.

Par délibération du 17 juin 2019, le Conseil départemental de l'Ain a décidé la requalification du secteur de la Porte de France. Ce projet de restructuration du carrefour constitue, en effet, un investissement et un enjeu majeurs pour le Département compte-tenu du développement du Pays de Gex.

S'en sont suivies trois années d'études (acquisition de données, études géotechniques...) pour examiner, avec les partenaires, la faisabilité du projet, mais aussi trouver des solutions aux problématiques environnementales (présence d'une nappe à très faible profondeur, identification d'espèces à protéger...) générant des coûts supplémentaires.

Une concertation publique a été organisée, du 14 mars au 15 avril 2022, par le Département de l'Ain, maître d'ouvrage de l'opération, avec l'appui des collectivités locales. En parallèle, une nouvelle étude de trafic a été menée au printemps dernier. Le bilan de cette concertation a été présenté aux Conseillers départementaux le 7 février 2023.

Afin de mieux prendre en compte les avis exprimés, les nouvelles attentes en termes de mobilités douces et les contraintes environnementales, le Département a engagé fin 2022 l'étude de scénarios alternatifs. Après l'analyse des différentes solutions et après de nombreuses réunions de concertation avec les élus et acteurs locaux, l'Assemblée départementale a adopté, lors de la session du 3 juillet 2023, le nouveau projet d'aménagement de la Porte de France.



Retour sur la concertation : Un programme à adapter face aux nouveaux enjeux de mobilité

Du 14 mars au 15 avril 2022, les Aindinois ont été invités à s'exprimer sur l'ensemble du projet de requalification du secteur de la Porte de France : le fonctionnement des aménagements, la prise en compte des mobilités douces, l'impact de l'opération sur l'environnement...

Les avis exprimés lors de cette phase de concertation se sont avérés riches et ont concerné principalement les thèmes suivants :

- l'opportunité et les objectifs du projet ;
- les aménagements pour la mobilité des cycles ;
- la circulation automobile et le trafic ;
- les projets connexes de mobilités.

Ils ont particulièrement mis en avant la nécessité de limiter la place laissée aux véhicules individuels, d'améliorer la sécurité et l'efficacité des aménagements cyclables, d'inciter au report modal et de limiter l'artificialisation des sols. Le bilan de cette phase de concertation a été approuvé le 7 février 2023.

L'étude de scénarios d'aménagement alternatifs

Au vu des avis exprimés lors de la concertation publique, le Département a engagé fin 2022 l'étude de scénarios alternatifs d'aménagement, ceux-ci devant répondre à plusieurs objectifs :

- permettre le passage prioritaire d'un BHNS Est-Ouest à travers la Porte de France pour réduire les flux automobiles transfrontaliers ;
- favoriser le développement des modes actifs ;
- assurer une meilleure gestion du trafic et des flux ;
- accompagner l'urbanisation du secteur de la Porte de France ;
- favoriser la reconstitution des continuités écologiques vertes et bleues interrompues par la Porte de France ;
- anticiper l'augmentation des mouvements pendulaires transfrontaliers ;
- favoriser le report modal vers les transports en commun en favorisant l'accès aux futurs parkings relais et pôle d'échange multimodal ;
- anticiper la mutation du système de transport en commun bus vers une éventuelle ligne de tramway.

Au total, huit scénarios alternatifs ont été étudiés en concertation avec Pays de Gex Agglomération. Ils ont été analysés et comparés en fonction de leur faisabilité, de leurs incidences sur l'environnement, de leurs coûts, ainsi que de la capacité à assurer leur sécurité juridique.

Le choix final s'est porté entre deux scénarios alternatifs :

- ➔ **Carrefour à niveau avec aménagement d'un passage inférieur pour les piétons et les cycles, axe Est-Ouest.**
- ➔ **Carrefour à niveau avec aménagement d'un passage inférieur pour la voie des bus, pour les piétons et les cycles, axe Est-Ouest.**



Le choix du Département : un carrefour à niveau avec aménagement d'un passage inférieur pour les piétons et les cycles, axe Est-Ouest

Le choix du Département : un carrefour à niveau avec aménagement d'un passage inférieur pour les piétons et les cycles (axe Est-Ouest)

Lors de la session du 3 juillet 2023, le Département de l'Ain a opté pour la réalisation d'un carrefour à niveau avec aménagement d'un passage inférieur pour les piétons et les cycles (axe Est-Ouest). Ce choix s'est opéré aux regards des exigences suivantes...

- > Il répond parfaitement aux objectifs du projet et répond aux demandes issues de la concertation publique :
 - Il permet le passage prioritaire du BHNS pour réduire les flux automobiles.
 - Il favorise le développement des modes actifs avec un objectif de sécurisation maximale.
 - Il permet une meilleure gestion du trafic et une fluidification des flux Nord-sud.
- > Son impact environnemental est plus faible. Il évite la zone où se situent les espèces protégées.
- > Il est compatible avec une évolution vers un tramway.
- > La desserte dédiée du CERN est assurée et sécurisée.
- > Il permet d'importants gains en termes de temps de parcours.
- > Il limite le dévoiement des réseaux concessionnaires, notamment celui de la ligne haute tension enterrée.
- > Faisabilité du projet et délais plus sécurisés.
- > Il offre une sécurité juridique plus importante.

→ Ce scénario présente le meilleur équilibre entre réponse aux objectifs de fluidification des flux, développement des modes doux et préservation de l'environnement.



« Compte tenu du développement du Pays de Gex, la requalification du secteur de la Porte de France constitue un projet et un enjeu majeurs pour l'Ain. En tant que maître d'ouvrage, nous avons mené au Département de nombreuses études et tenu des réunions de concertation avec les élus du territoire, afin d'identifier les différents scénarios d'aménagement envisageables pour nous permette de prendre la décision la plus éclairée et la plus raisonnée possible, tant d'un point de vue fonctionnel, environnemental et juridique. L'Assemblée départementale a adopté, mardi 3 juillet 2023, le projet de réalisation d'un carrefour à niveau avec aménagement d'un passage inférieur pour les piétons et les cycles. Et je m'en réjouis ! L'enjeu, désormais, est de tout mettre en œuvre pour lancer, dans les meilleurs délais, les études et les concertations publiques nécessaires pour permettre un début de travaux en 2026/2027. Le Département réalisera, avec ce projet Porte de France, son plus important investissement depuis de nombreuses années, estimé à plus de 25 M€ HT ».

Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain



CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr